



Ma question porte sur la disponibilité d'études fiables et indépendantes concernant spécifiquement le tabagisme

Rubrique : questions posées - Date : vendredi 22 mai 2009

Bonjour,

Ma question porte sur la disponibilité d'études fiables et indépendantes concernant spécifiquement le tabagisme passif.

Un fumeur m'affirme, de bonne foi je pense, que les lois luttant contre le tabagisme passif depuis une vingtaine d'années auraient toutes pour base une étude de l'EPA (Environment Protection Agency) américaine publiée dans les années 80, et dont l'EPA aurait officiellement reconnu le manque de fiabilité une dizaine d'années plus tard. Il en conclut qu'il n'existe aucune base scientifique pour considérer que le tabagisme des fumeurs est nocif pour la santé des non-fumeurs.

Pourriez-vous, éventuellement, me dire s'il existe des sources d'information scientifique fiables, récentes et indépendantes, répondant à cette question ?

D'avance merci.

Réponse :

Les premiers chiffres français de mortalité par tabagisme passif produits par l'[académie de médecine en 1997](#) puis par le [rapport Dautzenberg de 2001](#) étaient effectivement le résultat d'une extrapolation de chiffres américains.

Mais les querelles qui portent sur la mortalité par tabagisme passif sont des querelles d'experts auxquelles DNF ne s'associe pas car il s'agit là d'un faux problème. En effet, le tabagisme passif ne se résume pas, loin s'en faut, au nombre de morts qu'il entraîne mais bien plutôt au nombre considérable de pathologies cancéreuses, respiratoires ou cardio-vasculaires ainsi qu'aux conséquences en termes de bien-être qu'il entraîne pour des individus non-fumeurs qui représentent 80% de la population française. Le rapport de la [Mission parlementaire d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics](#) et l'[Eurobaromètre](#) apportent à ce sujet une démonstration incontestable.

DNF estime que, au delà d'une gêne quelquefois insupportable, la fumée constitue une agression physique et nuit à la santé de tous ceux qui la respirent, ne serait-ce que par la toux qu'elle déclenche, par l'irritation des yeux qu'elle procure ou par les difficultés respiratoires qu'elle engendre.

A ce titre, DNF estime que les décès ou les maladies invalidantes dues au tabagisme passif, quel qu'en soit le nombre, doivent être évitées. A elle seule, DNF peut témoigner de la gravité de l'atteinte à la santé dans 14 cas dont elle a eu à se préoccuper. Son action a permis à 10 d'entre eux d'être indemnisés par leurs employeurs, 1 a été débouté. 3 affaires graves sont en cours de traitement.

Ceux qui persistent à prétendre, contre toute évidence, que le tabagisme passif n'existerait pas en ne prenant en

compte que la difficulté à prouver les cas mortels oublie les millions d'individus incommodés ou rendus malades par le tabagisme passif ; ils oublient également les millions d'individus captifs victimes d'un terrorisme rampant dans le cadre du travail, ils oublient enfin les enfants qui fument passivement dans les autos ou chez eux, voire même dans le ventre de leurs mères.